

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Tunisie & Libye

Une publication du Service Économique Régional de Tunis
Semaine du 26 octobre 2026

CHIFFRE À RETENIR

13

Le nombre moyen de jours d'activité perdus par les entreprises tunisiennes en raison des coupures d'électricité de l'été 2026, selon le think tank IACE

Tunisie

L'UE annonce le lancement de la plate-forme d'investissement T-MED, et le soutien à deux projets de centrales photovoltaïques de 100 MW chacune

La Commission européenne a [annoncé](#) le 26 octobre le lancement de la plateforme d'investissement T-MED, dans le cadre de l'Initiative de coopération transméditerranéenne pour les énergies propres à travers la Méditerranée, qui figure dans le Pacte pour la Méditerranée de l'UE. Cette plateforme vise à mobiliser des investissements dans la production d'électricité renouvelable, l'hydrogène renouvelable, les réseaux de transport et de distribution d'électricité, le stockage de l'énergie, les interconnexions transfrontières et la fabrication de technologies propres dans toute la Méditerranée. L'objectif est de faciliter la coopération entre les institutions financières, les investisseurs et les

promoteurs de projets en réduisant les risques de financement et en attirant les capitaux privés, grâce à un soutien pouvant aller jusqu'à 4,5 Mds€ de capacité de garantie par le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+). T-MED a pour objectif de lever jusqu'à 25 Mds€ d'investissements dans les énergies renouvelables dans toute la Méditerranée d'ici 2035. En Tunisie, T-MED soutiendra deux projets de centrales photovoltaïques de 100 MW chacune pour 92 M€ pour l'un et 80 M€ pour l'autre.

La Tunisie signe deux accords de financement d'un montant équivalent à 129 M€ avec le FADES pour des projets routiers

Le ministre de l'Économie et de la Planification, Samir Abdelhafidh, et le directeur général du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), Fawzi Youssef Al-Hanif, ont [signé](#), le 27 octobre, deux accords de financement en dinars koweïtiens pour un montant global équivalent à 129 M€. Le premier (86 M€)

financera la première phase de construction de l'autoroute Boussalem-Fernana, dans le nord-ouest du pays, à proximité de la frontière algérienne. Cet axe s'inscrit dans un corridor routier d'environ 780 km, intégré à l'axe maghrébin reliant Nouakchott à Tripoli. Le second (43 M€) est destiné à l'aménagement de 67 pistes agricoles, sur une longueur totale de 253 km, réparties dans 21 gouvernorats. Pour rappel, selon le ministère de l'Équipement et de l'Habitat, le réseau routier tunisien s'étend sur environ 19 750 km, dont près de 12 750 km revêtus, auxquels s'ajoutent 360 km d'autoroutes.

Enquête de l'IACE sur les conséquences de la crise énergétique de l'été 2026 : 13 jours d'activité perdus en moyenne par les entreprises tunisiennes

L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) a publié le 27 octobre les [résultats de son enquête](#) sur les pertes enregistrées par les entreprises tunisiennes du fait des coupures d'électricité durant l'été 2026. L'enquête révèle que 96% des entreprises interrogées ont subi des coupures d'électricité durant l'été, dont 58% plusieurs fois par jour, entraînant la perte de 13 jours d'activité en moyenne. 29% des entreprises déclarent même avoir perdu au moins 20 jours d'activité, soit un mois ouvré complet. 64% des acteurs interrogés lors de cette enquête déclarent une baisse de leur chiffre d'affaires durant l'été, et la moitié annonce reporter ses projets d'investissement dans le pays. Le coût de cette perte d'activité est estimé à environ 1,3 Md TND (0,4 Md€). Le secteur de l'industrie manufacturière est le plus touché avec des pertes estimées à 0,7 Md TND (0,2 Md€). Ces estimations n'incluent que les pertes de valeur ajoutée dues aux interruptions d'activité. Elles excluent donc les dommages matériels aux équipements, les pertes de clientèle et les

pénalités éventuelles. Aucune entreprise interrogée n'a déclaré avoir reçu une indemnisation, et 1% d'entre elles affirme avoir une demande d'indemnisation en cours ou refusée.

Un conseil ministériel adopte des mesures pour soutenir la campagne oléicole 2026-2027

Un conseil ministériel restreint, présidé le 23 octobre par la cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, [a adopté](#) une série de mesures pour soutenir la campagne oléicole 2026-2027, qui démarrera fin octobre et s'étendra jusqu'au printemps 2027. Après une campagne 2025-2026 exceptionnelle (avec une production de 500 kt), la prochaine saison s'annonce en net recul. L'État mobilisera notamment : (i) 150 M TND (44,5 M€), à travers les banques, au profit de l'Office national de l'huile (ONH) pour l'achat de la production locale et la régulation du marché, et (ii) 20 M TND (5,9 M€) pour des crédits bonifiés aux petits agriculteurs. Le dispositif prévoit par ailleurs le stockage de jusqu'à 60 kt d'huile d'olive pendant trois mois, avec des primes et des aides plafonnées à 20 M TND (5,9 M€). Le PLF 2027 prévoit quant à lui une ligne de financement de 100 M TND (29 M€) pour la période 2027-2030, destinée aux crédits saisonniers et d'investissement au profit de la filière. Le renforcement des exportations figure également parmi les priorités : en 2027, la prime au transport maritime de l'huile conditionnée passera de 50 à 60%. Enfin, un programme ambitionne de doubler les exportations d'huile d'olive conditionnée et biologique, grâce notamment à l'accompagnement des jeunes entreprises, à la prospection de nouveaux marchés et à la promotion de l'huile tunisienne à l'international.

Libye

Remplacement de Naji Issa à la tête de la Banque Centrale Libyenne

De manière inattendue, la Chambre des représentants (CdR) a finalement accepté la démission de Naji Issa, gouverneur de la Banque centrale de Libye (BCL), présentée le 9 août dernier, dans un contexte marqué par la dégradation des finances publiques et les difficultés liées à la mise en œuvre de l'accord budgétaire unifié conclu le 11 avril 2026 entre l'Est et l'Ouest du pays sous l'égide de la BCL. À la suite de cette décision, Fawzi Abu Khazam, membre du conseil d'administration de la BCL et ancien directeur des paiements et des règlements de l'institution, [a été nommé](#) gouverneur par intérim. Diplômé en génie mécanique de l'Université de Benghazi, il a poursuivi ses études au Canada, où il s'est spécialisé en génie logiciel aux universités Acadia et du Nouveau-Brunswick. Il a également occupé des postes de direction au sein de plusieurs établissements bancaires. Réagissant à ce changement, la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) a rappelé l'importance de préserver l'indépendance et l'intégrité de l'institution, ainsi que la coordination et l'unité de ses opérations. Selon la MANUL, ces principes sont essentiels à la protection des ressources publiques, à la stabilité économique du pays, au maintien de la confiance des partenaires financiers internationaux et à la préservation des moyens de subsistance de la population.

La BCL crée un comité de politique monétaire

À l'issue d'une réunion de son Conseil d'administration, tenue le 28 octobre à Tripoli, la BCL [a annoncé](#) la création d'un

comité de politique monétaire et d'un comité chargé du suivi des risques, dans le cadre du renforcement de sa gouvernance institutionnelle. Le comité de politique monétaire sera chargé d'améliorer la prise de décision et de développer les instruments monétaires, tandis que le second contribuera à renforcer les mécanismes de contrôle et de gestion des risques. Dans son communiqué, la BCL a également souligné la nécessité de développer les systèmes de paiement électronique afin de réduire le recours aux espèces, d'améliorer les transactions financières et de renforcer la confiance dans le secteur bancaire. Sur le plan des changes, l'institution a insisté sur la coordination avec les autorités exécutives pour orienter les devises vers les besoins essentiels, préserver les réserves et soutenir la stabilité du LYD, notamment à l'approche du mois de Ramadan. Enfin, la BCL a appelé à accélérer l'unification du budget et à poursuivre les réformes afin de renforcer la discipline budgétaire et d'améliorer la gestion des ressources publiques.

L'espace aérien libyen de nouveau accessible aux survols internationaux

Le ministère libyen des Transports [a annoncé](#), le 26 octobre, la levée des restrictions internationales sur l'utilisation de l'espace aérien libyen, imposées en 2015 dans le contexte de la guerre civile. La décision, officiellement prise le 23 octobre, avait d'abord été annoncée par Juan Carlos Salazar, secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), lors de l'ouverture d'une réunion des responsables de l'aviation civile du Moyen-Orient. Selon le ministère, cette mesure fait suite aux progrès réalisés par le secteur aérien libyen et à la confiance accrue dans ses capacités. Elle devrait notamment favoriser la reprise du trafic de transit et

générer des recettes supplémentaires pour le pays. Pour la saison hivernale 2026-2027, les autorisations de survol enregistrées devraient atteindre 61 968 par mois à partir de novembre, contre une moyenne d'environ 2 000 par mois lors de la saison précédente, selon les autorités libyennes. Si cette évolution pourrait améliorer la connectivité aérienne entre l'Europe,

l'Afrique et le Moyen-Orient, la levée des restrictions ne signifie pas une reprise immédiate et généralisée des vols commerciaux internationaux à destination de la Libye. Le pays reste confronté à des défis sécuritaires et opérationnels, tandis que les liaisons aériennes demeurent limitées.

Tableau 1 – Principaux indicateurs structurels de la Tunisie.

	2025		2026 (p)		2027 (p)	
PIB nominal, en Mds USD	57,3		62,7		62,9	
Croissance du PIB réel, en %	2,7	+0,2 pp	2,4	+0,3 pp	2	+0,4 pp
Taux d'investissement, en % du PIB	9,8		8,9		8,8	
Taux d'épargne, en % du PIB	6,5		4		3,5	
Taux d'inflation annuel moyen, en %	5,3	0 pp	5,5	-1 pp	6,3	-0,9 pp
Solde budgétaire, en % du PIB	-5,3	0 pp	-8,6	-1,2 pp	-7	-0,3 pp
Recettes publiques, en % du PIB	29,0		29,0		28,6	
Dépenses publiques, en % du PIB	34,2		37,6		35,6	
Dette publique, en % du PIB	81,7	+0,5 pp	86,1	+1,2 pp	89,8	+1,1 pp
Solde courant, en % du PIB	-3,3	-0,5 pp	-4,9	-0,8 pp	-5,3	+0,4 pp

Source : WEO d'octobre 2026 (FMI)

Note : Les données en couleur correspondent aux variations absolues par rapport au WEO d'avril 2026.

Tableau 2 – Principaux indicateurs conjoncturels de la Tunisie.

Indicateurs macroéconomiques	Période	Valeur	Var. par rapport à la période précédente
Croissance du PIB réel, en g.a., en %	T2 2026	2,3%	-0,3 p.p.
Taux de chômage, en % de la pop. active	T2 2026	14,9%	-0,1 p.p.
Taux d'inflation, en g.a., en %	Septembre 2026	5,6%	+0,2 p.p.
Recettes touristiques cumulées, en Mds TND	Au 20/10/2026	6,9 Mds TND	+3,7% en g.a.
Revenus du travail cumulés, en Mds TND	Au 20/10/2026	7,4 Mds TND	+4,4% en g.a.
Indicateurs monétaires et financiers	Période	Valeur	Var. en g.a.
Taux d'intérêt directeur, en %	Depuis le 07/01/2026	7,00%	-100 pdb
Réserves de change, en jours d'importations	Au 28/10/2026	93 jours	-13 jours
USD/TND	Au 27/10/2026	3,01	+2,4%
EUR/TND	Au 27/10/2026	3,35	-1,7%*

* Un signe négatif signifie une appréciation du dinar tunisien face à la devise correspondante.

Sources : INS, BC

Tableau 3 – Principaux indicateurs structurels de la Libye.

	2025		2026 (p)		2027 (p)	
PIB nominal, en Mds USD	44,7		56,9		55,7	
Croissance du PIB réel, en %	15,9	0 pp	3,3	-3,4 pp	2,9	-1,6 pp
Taux d'investissement, en % du PIB	28,1		24,2		23,5	
Taux d'épargne, en % du PIB	-		-		-	
Taux d'inflation annuel moyen, en %	1,8	0 pp	14,1	+3,6 pp	16,1	+5,9 pp
Solde budgétaire, en % du PIB	-30,5	+0,6 pp	-22,5	-1,6 pp	-23,6	+0,2 pp
Recettes publiques, en % du PIB	71,2		70,2		68,0	
Dépenses publiques, en % du PIB	101,7		92,7		91,6	
Dettes publiques, en % du PIB	153,8		125,2		132,1	
Solde courant, en % du PIB	1,1	+4,9 pp	0,9	-3,2 pp	0,4	-1,3 pp

Source : WEO d'octobre 2026 (FMI)

Note : Les données en couleur correspondent aux variations absolues par rapport au WEO d'avril 2026.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : [S'inscrire](#)

Clause de non-responsabilité – La Direction générale du Trésor s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.